



# RAPPORT ANNUEL 2016 - 2017

Déjà 5 ans!





## NOTRE MISSION

- Attester de la formation des ostéopathes membres
- Informer et protéger la population québécoise
- Offrir des services professionnels à nos membres

## NOS VALEURS

- Rigueur et efficacité
- Respect et ouverture
- Équité et engagement
- Professionnalisme et collaboration
- Coopération

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PROFIL DES MEMBRES</b> .....	<b>4</b>
<b>REGARDS CROISÉS</b> .....	<b>5</b>
<b>CRÉATION DE L'ORDRE : Une année constructive et déterminante.....</b>	<b>8</b>
<i>Référentiel de compétences : la nouvelle carte de visite d'Ostéopathie Québec</i> .....	9
Rallier, influencer et mobiliser .....	10
Faire rayonner l'association ici et au-delà des frontières .....	14
<b>COMPÉTENCE ET RIGUEUR : Un gage d'excellence</b> .....	<b>15</b>
Attester de la formation des membres .....	16
Protéger le public .....	17
<b>VIE ASSOCIATIVE : L'implication des membres et des services de qualité</b> .....	<b>18</b>
Conseil d'administration et comités .....	19
Services aux membres .....	23
Journée Ostéopathie Québec 2016 .....	27
<b>ÉTATS FINANCIERS au 31 juillet 2017</b> .....	<b>29</b>
<b>ÉQUIPE DE LA PERMANENCE en 2016-2017</b> .....	<b>41</b>

# PROFIL DES MEMBRES



1 384 membres  
dont 1 236 D.O. et 148 I.O.



992 femmes



345 hommes

68%  
des membres

**ont moins**

de 50 ans



7%  
des membres  
proviennent  
d'écoles  
étrangères



888  
membres

ont un diplôme donnant  
ouverture à un ordre  
professionnel

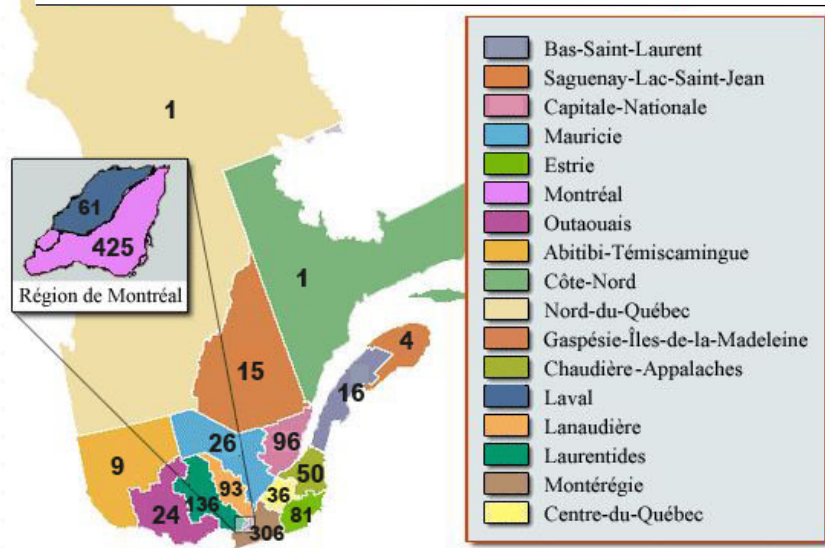


55% des  
membres

déclarent pratiquer  
l'ostéopathie en clinique  
interdisciplinaire

et dont 27%  
sont membres  
d'un ordre  
professionnel

## Répartition des membres par région administrative du Québec



Source : Données issues de la base de données  
des membres au 31 juillet 2017

# REGARDS CROISÉS

## Déjà 5 ans d'existence...



**Marc Gauthier, Président** – Ce sont 5 ans d'existence qui démontrent la volonté des ostéopathes de se mettre ensemble pour un but commun. En 5 ans, Ostéopathie Québec s'est dotée de nombreux outils bénéfiques pour les membres et je pense que ces outils vont nous mener vers ce que nous, les ostéopathes, voulons depuis 35 ans, c'est-à-dire la création d'un ordre.



**Louise Cantin, Directrice générale** – Je suis arrivée à Ostéopathie Québec voilà déjà 4 ans et je vois le chemin parcouru. Aujourd'hui, nous sommes une association forte avec un siège social, une équipe solide et je suis vraiment fière des pas franchis sur le plan associatif. Je jette aussi un regard impressionné sur les ostéopathes qui ont su se professionnaliser comme groupe en si peu de temps. Je suis devant des professionnels de haut niveau.

Quel regard portez-vous sur l'année qui vient de s'écouler?

**M. G.** – Cette année aura été une année charnière. Les derniers pas ont été faits puisque nous arrivons à ce que nous espérions. En tant que président, j'ai trouvé cette année intéressante surtout sur le plan politique, dans les communications et dans les rencontres que j'ai eues à l'externe et à l'interne avec les membres. Notre dossier a eu un bel accueil et beaucoup de personnes y ont travaillé. Elles croient en l'ostéopathie et elles nous ont donné leur appui. Selon moi, cette année marque un tournant pour l'ostéopathie au Québec.

**L. C.** – Cette année aura été pleine de rebondissements. J'ai trouvé que la communauté ostéopathique avait été éprouvée et que ça avait été l'occasion d'une grande croissance pour la profession. Les événements de la poursuite du Collège des médecins du Québec (CMQ) ont précipité nos actions et nous avons pu faire avancer à grands pas le dossier de la création de l'ordre.

Justement, revenons sur la médiatisation qu'a connue l'ostéopathie en raison de l'affaire du Collège d'études ostéopathiques de Montréal et du CMQ...

**M. G.** – Malheureusement, il y a des gens qui ont été secoués dans cette affaire. Or, ils ont choisi de ne pas s'écrouler et de se relever. Les membres ont décidé d'avancer ensemble, ce qui a démontré notre force, notre unité et notre autonomie. Nous avons su nous autoréguler. Les membres d'Ostéopathie Québec ont donné à leur Conseil d'administration leur confiance et les administrateurs les ont représentés comme ils le devaient. Je suis fier du travail du C.A. cette année : il a défendu les intérêts des membres et de l'ostéopathie au Québec, et non des intérêts personnels.

**L. C.** – J'ai senti la communauté ostéopathique se resserrer devant cette épreuve. J'ai vu des

ostéopathes capables de mobiliser le public pour les soutenir. Cet événement, nous ne pouvons pas l'exclure de notre univers, car ça a été une réalité, un obstacle et un élément déclencheur qui a fait en sorte que nous avons pu nous affirmer et nous afficher. Ostéopathie Québec a su s'adapter et réagir avec rapidité pour faire face à cet événement et pour accélérer les actions politiques. Tous les ordres impliqués dans cette crise nous ont réaffirmé que la création de l'ordre des ostéopathes était nécessaire, et le plus rapidement possible.

**M. G.** – Je dirais aussi que nous avons été transparents dans nos communications avec les membres. Ils étaient informés presque simultanément de nos démarches et de la situation.

**L. C.** – Oui, c'est vrai que la communication aux membres a été au cœur de nos actions de cette année.

### Où en sommes-nous dans le dossier de la création de l'ordre des ostéopathes ?

**M. G.** – Je pense que les choses avancent bien, même très bien. L'ordre est maintenant à nos portes. Nous avons démontré aux autres ordres professionnels de la santé que l'ostéopathie avait une place à prendre et qu'elle se distinguait des autres. Le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec* a déjà été produit avant même la création de l'ordre ; nous sommes donc capables de nous autoréguler. Nous sommes prêts pour l'ordre des ostéopathes du Québec.

**L. C.** – Tout le travail qui a été fait par l'association à la fois sur le plan des services aux membres et de la protection du public a permis de démontrer le côté professionnel et rigoureux des ostéopathes. À travers des mécanismes de régulation ou des exigences liées à l'admission, l'association prépare les ostéopathes aux futures exigences d'un ordre professionnel. Oui, la création de l'ordre est imminente et nous savons qu'il sera créé. Il ne reste plus qu'à savoir quand cela arrivera.

### Quel a été le moment fort de l'année pour vous ?

**M. G.** – Pour moi, je dirais que le dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale demandant à la ministre Stéphanie Vallée de créer un ordre professionnel

des ostéopathes a été mon moment fort. Cette pétition regroupe non seulement les ostéopathes, mais aussi près de 20 000 citoyens qui appuient l'ostéopathie. Elle est venue dire ce que voulaient les ostéopathes et, en plus, c'est un médecin qui l'a déposée à l'Assemblée nationale (NDLR : Amir Khadir, député de Mercier pour Québec solidaire).

**L. C.** – En ce qui me concerne, je dirais que c'est la lettre de la ministre de la Justice Stéphanie Vallée que nous avons reçue en août dernier. Je trouve que cette lettre dit tout : oui, elle a entendu notre message suite au dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale et oui, elle a demandé à l'Office des professions du Québec de soumettre une proposition pour encadrer la profession. Elle nous envoie un message fort de rassemblement de la communauté pour parler d'une même voix. Cette lettre est à la fois la finalité de notre travail et le début de l'aventure. C'était un de nos objectifs stratégiques de recevoir une lettre de la ministre confirmant la création de l'ordre.

### Quelles sont vos ambitions pour l'année 2017-2018 ?

**M. G.** – Nous devons nous préparer tous ensemble à cette transition. Nous devons comprendre ce qu'est un ordre professionnel, comment se préparer à l'intégrer et à faire le saut. Il faudra que nous disions enfin qui nous sommes, ce qu'est un ostéopathe, où se situe l'ostéopathie dans le système de santé québécois et en quoi nous nous distinguons des autres professionnels de la santé. Il faut maintenant créer l'identité des ostéopathes. L'ostéopathie a une place à prendre et il y a de la place pour les ostéopathes actuels et futurs. Nous sommes efficaces, mais nous avons encore du mal à expliquer dans des mots simples ce que nous faisons.

**L. C.** – L'association devra développer de plus en plus son volet des services aux membres. Pendant que l'ordre se constitue, Ostéopathie Québec sera en soutien aux ostéopathes pour qu'ils répondent au mieux aux exigences de l'ordre. Il faudra mettre l'accent sur la formation continue et sur le perfectionnement, développer les portfolios, et aider à la diffusion et au développement de la recherche. Il faudra démontrer l'efficacité de l'ostéopathie sur la santé des gens. L'association est là pour de bon et notre vie associative va prendre tout son essor.

# CRÉATION DE L'ORDRE :

*Une année constructive  
et déterminante*

# Référentiel de compétences : la nouvelle carte de visite d'Ostéopathie Québec

L'association souhaitait avoir à sa disposition un document officiel qui présente la profession de façon rigoureuse, réaliste et complète. Lancé officiellement le 29 octobre 2016, le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec* constitue pour Ostéopathie Québec une référence précieuse afin de réaliser sa mission en tant qu'association regroupant le plus grand nombre d'ostéopathes au Québec.



Le *Référentiel de compétences* sert d'outil pour accompagner les membres dans l'accomplissement de leurs responsabilités professionnelles. Il donne un aperçu de ce que représente le travail des ostéopathes et il présente les exigences et les compétences propres à la profession.

C'est un repère important pour les ostéopathes et pour les décideurs dans le contexte de la création d'un ordre professionnel. Il a été distribué en premier aux membres et aux écoles reconnues, puis transmis aux ministères et organismes paragouvernementaux qui agissent dans le dossier de la création de l'ordre, aux autres élus politiques et aux partenaires internationaux (p. ex., la Fédération canadienne des ostéopathes, la Fédération européenne des ostéopathes et Osteopathic International Alliance).

Le *Référentiel de compétences* présente les quatre domaines de compétence associés à la profession d'ostéopathe :

- La conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en ostéopathie ;
- La gestion des éléments clés entourant la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en ostéopathie ;
- Le développement professionnel continu ;
- La participation à l'évaluation et au rayonnement de la profession.

Ostéopathie Québec a mandaté la société Éduconseil, une firme experte en gestion de compétences, pour élaborer le référentiel. Un comité directeur a d'abord été formé pour assurer le suivi des travaux et pour s'assurer particulièrement que ceux-ci étaient au plus proche de la réalité et des particularités de l'exercice de la profession dans un contexte québécois. En plus des membres du Comité directeur du *Référentiel de compétences*, l'association a également fait appel, par l'intermédiaire de consultations individuelles, à 15 ostéopathes en exercice en vue de mettre à profit leur expérience et expertise dans la conception du référentiel. Un groupe de discussion a également été créé au moment de la validation des éléments de contenu du référentiel.



Participants à la création du Référentiel de compétences

Issus de toutes les écoles de formation dont proviennent nos membres, ces ostéopathes se sont avérés remarquablement convergents dans leur vision des compétences probantes.

Une version anglaise est prévue et sera prochainement publiée.

# Rallier, influencer et mobiliser

Tout au long de l'année, Ostéopathie Québec a mené des actions de représentation auprès des différents partis politiques afin de les convaincre de soutenir la création de l'ordre professionnel des ostéopathes dans le contexte des actions menées par des ordres professionnels contre des membres d'Ostéopathie Québec. Lors des rencontres, l'association s'est appuyée sur le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec*, mais aussi sur des statistiques et sur les normes de l'Organisation mondiale de la santé. L'association est maintenant inscrite au Registre des lobbyistes du Québec et est soutenue par le cabinet de relations publiques NATIONAL.



**FAIT SAILLANT**  
9 rencontres avec  
des instances  
politiques

## Rallier et influencer les décideurs

Entre novembre 2016 et mai 2017, Ostéopathie Québec, par l'entremise du président, du vice-président et de la directrice générale, a régulièrement rencontré des conseillers politiques de ministres du gouvernement et des députés des partis d'opposition.

Au total, ce sont 9 rencontres qui ont été menées avec les personnes suivantes :

- **14 novembre 2016**  
– Anne-Marie Dussault-Turcotte, attachée politique de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Hélène David
- **15 février 2017**  
– M<sup>e</sup> Michel Jobin, conseiller politique au cabinet de la ministre de la Justice et procureure générale du Québec Stéphanie Vallée
- **20 mars 2017**  
– Pascal Chouinard, conseiller politique du ministre de la Santé et des Services sociaux Gaétan Barrette
- **31 mars 2017**  
– Dr Amir Khadir, député de Mercier et porte-parole de Québec solidaire
- **13 avril 2017**  
– Simon Jolin-Barrette, député de Borduas et porte-parole en matière de justice pour Coalition Avenir Québec  
– François Paradis, député de Lévis et porte-parole en matière de santé et services sociaux pour Coalition Avenir Québec, et Jean-François Landry, son conseiller politique  
– Diane Lamarre, députée de Taillon et porte-parole en matière de santé au Parti québécois, et son attaché politique Pierre Bouchard
- **20 avril 2017**  
– Simon Jolin-Barrette, député de Borduas et porte-parole en matière de justice pour Coalition Avenir Québec
- **4 mai 2017**  
– M<sup>e</sup> Michel Jobin, conseiller politique au cabinet de la ministre de la Justice et procureure générale du Québec Stéphanie Vallée, et en présence de Dre Christiane Gagnon, vice-présidente de l'Office des professions du Québec

Le 29 août 2017, dans une lettre adressée à l'association, la ministre Vallée confirme son intention de créer un ordre professionnel des ostéopathes et précise que des consultations du milieu ostéopathique seront menées prochainement. Elle appelle également la communauté ostéopathique à se mobiliser et à collaborer pour concrétiser favorablement le projet de création.

Ostéopathie Québec a répondu favorablement à cette annonce et s'est engagée à assumer un leadership fort auprès de la communauté ostéopathique et à informer ses membres de l'évolution du dossier.

### Tenir informé l'Office des professions du Québec

Ostéopathie Québec est restée en contact avec l'Office des professions du Québec (OPQ) tout au long de l'année. Trois rencontres ont été organisées avec Dre Christiane Gagnon, vice-présidente. Lors de ces échanges, il était question d'en savoir plus sur l'évolution des travaux concernant la création de l'ordre et d'informer l'OPQ des démarches faites auprès des autres ordres professionnels du domaine de la santé. L'association a également tenu à informer l'OPQ des dossiers disciplinaires médiatisés touchant des membres et de la poursuite du Collège des médecins du Québec à l'encontre du Collège d'études ostéopathiques de Montréal et cinq membres afin de rappeler l'importance de poursuivre, voire d'accélérer le processus de création d'un ordre professionnel pour les ostéopathes.

L'association a partagé l'information et les outils conçus, notamment le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec* et le *Cadre d'évaluation des compétences cliniques* d'Ostéopathie Québec afin de soutenir au besoin les travaux du Groupe de travail visant la création de l'ordre.

### Rencontrer les ordres professionnels du domaine de la santé

Il était important pour Ostéopathie Québec de connaître le point de vue des autres ordres professionnels de la santé sur la création de l'ordre des ostéopathes, notamment ceux impliqués dans le recours contre le Collège d'études ostéopathiques de Montréal et cinq membres, à savoir : le Collège des médecins du Québec (CMQ), l'Ordre des chiropraticiens du Québec (OCQ) et l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPO). Le 8 mars 2017, le président et le directeur général de l'OPPO, MM. Denis Pelletier et Claude Laurent, ont été rencontrés. Cette rencontre a permis de saisir leurs enjeux, notamment ceux liés au partage des activités réservées et à la formation scolaire des ostéopathes.

Le CMQ a décliné notre invitation en raison du contexte de judiciarisation des dossiers que nous souhaitions aborder avec lui. De son côté, l'OCQ s'est limité à diffuser une lettre à l'intention de toutes les associations et écoles d'ostéopathie rappelant que certaines manipulations sont réservées aux chiropraticiens et que la pratique illégale de ces manipulations peut entraîner des poursuites judiciaires.

### Rencontrer les associations professionnelles du domaine de la santé

Par ailleurs, Ostéopathie Québec a été sollicitée par l'Association professionnelle des massothérapeutes spécialisés du Québec et par un groupe de naturopathes du Québec afin d'en savoir davantage sur les démarches et les actions à mener lors du processus en vue de créer leur ordre professionnel. Ostéopathie Québec devient donc un influenceur et une référence en matière de stratégies et de façons de faire pour l'avancement de dossiers de professionnalisation des intervenants dans le domaine de la santé.

## Mobiliser le public

### • **Apparitions dans les médias**

Le dossier de la création de l'ordre a suscité beaucoup l'intérêt des médias au cours de la dernière année. Au total, l'association est apparue 20 fois dans différents médias :

- 7 entrevues à la radio;
- 8 entrevues à la presse écrite;
- 3 entrevues à la télévision;
- 2 entrevues pour le Web (webtélé et article).

Les entrevues ont été données par les porte-paroles officiels de l'association, soit Marc Gauthier, président de l'association, et Louise

Cantin, directrice générale. De toutes ces entrevues accordées aux médias, on peut notamment mentionner l'émission *La facture*, diffusée le 28 février 2017. Cette entrevue a permis à Louise Cantin de rappeler l'urgence de créer un ordre professionnel des ostéopathes.

Une entrevue accordée au *Globe and Mail* par le président a démontré également la volonté d'Ostéopathie Québec de mobiliser tous les publics, francophone et anglophone, présents sur le territoire canadien.

### • **Diffusion de communiqués**

L'association diffuse ponctuellement des communiqués de presse aux médias régionaux, nationaux et aux magazines spécialisés. Cette année, cinq communiqués ont été envoyés, dont un pour annoncer la publication du *Référentiel de compétences* et un autre pour annoncer le dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale.



### • **Semaine internationale de l'ostéopathie**

C'est sous le thème *L'ostéopathie : une profession qui fait du bien* qu'Ostéopathie Québec a tenu à souligner la Semaine internationale de l'ostéopathie, qui s'est déroulée du 16 au 22 avril 2017. Les membres ont été invités à participer à cette campagne en changeant leur photo de profil Facebook ou en utilisant des mots clés tels que #Ostéopathie ou #QuiFaitDuBien sur leurs publications sur les réseaux sociaux.

Une épinglette à l'effigie d'Ostéopathie Québec a été envoyée à tous les membres pour qu'ils affichent clairement leur appartenance à la plus grande association d'ostéopathes du Québec et du Canada.

L'association a également pu compter sur le soutien de l'animateur Patrice L'Écuyer et de l'artiste Catherine Major pendant cette campagne de communication. Nous tenons d'ailleurs à les remercier pour leur engagement et leurs témoignages, qui ont été largement diffusés sur le Web, ce qui a permis de rejoindre un grand nombre de personnes.

- **Dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale**

La Semaine internationale de l'ostéopathie a surtout été l'occasion de lancer un appel au public pour signer une pétition demandant au gouvernement du Québec de confirmer sans attendre son intention d'encadrer la pratique de l'ostéopathie et de s'engager à ce qu'un ordre professionnel distinct pour les ostéopathes soit mis en place au Québec dans les plus brefs délais.



**FAIT SAILLANT**

**19 000 signatures** déposées à l'Assemblée nationale

La plus importante pétition relative aux lois professionnelles de l'histoire de l'Assemblée nationale

L'objectif principal de cette pétition était de rallier l'opinion publique à notre démarche de création de l'ordre. Un ordre professionnel étant le seul véritable moyen de protéger la population du risque de préjudice, il était important pour l'association d'impliquer la population dans cette démarche. Cette pétition a eu de nombreux échos dans les médias, notamment dans la presse écrite, télévisuelle et sur les réseaux sociaux, ce qui a permis de donner une excellente visibilité à la profession d'ostéopathe et à l'association, mais aussi de médiatiser le dossier de l'encadrement de l'ostéopathie au Québec.

Le 31 mai 2017, Ostéopathie Québec a déposé à l'Assemblée nationale la pétition contenant 19 000 signatures. C'est avec une grande fierté que des membres d'Ostéopathie Québec et des personnes du public sont venus assister au dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale par Dr Amir Khadir, député de Mercier pour Québec solidaire. Elle est la plus importante pétition relative aux lois professionnelles de l'histoire de l'Assemblée nationale du Québec et elle se classe au 3<sup>e</sup> rang des pétitions ayant récolté le plus grand nombre de signatures dans le domaine de la santé.



*Dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale par Dr Amir Khadir*



*Rencontre avec Mireille Jean, porte-parole officielle en matière de lois professionnelles, députée du Parti Québécois*

# Faire rayonner l'association ici et au-delà des frontières

Depuis plusieurs années, Ostéopathie Québec s'est jointe à des regroupements d'ostéopathes à travers le monde. Ces différents regroupements permettent à l'association de suivre de près l'évolution de l'exercice de la profession à l'international, d'être connectée à plus de 70 organisations en ostéopathie dans près de 30 pays et de faire rayonner le Québec sur la scène ostéopathique mondiale.

Ostéopathie Québec est membre ou partenaire :

- d'Osteopathic International Alliance (OIA);
- de la Fédération canadienne des ostéopathes (FCO).

Lors de l'AGA de 2016, le C.A. a informé les membres réunis en assemblée de la décision d'Ostéopathie Québec de se retirer en tant que membre de la FCO et de proposer un nouveau type de partenariat avec cette association. À l'issue de la période de questions, il a été proposé et adopté par la majorité, par les membres en assemblée, de rester membre de la FCO et de former un comité du C.A. chargé des relations hors Québec : le Comité des partenariats internationaux.

Le C.A. a donc créé un comité afin de se pencher sur les relations entre Ostéopathie Québec et la FCO ainsi que sur les autres associations et organismes internationaux, par exemple l'OIA et la Fédération européenne des ostéopathes (FEO). Le comité avait pour mandat de recueillir tous les renseignements pertinents à l'égard de la FCO, de l'OIA et de la FEO ainsi que des autres partenariats à définir à l'échelle nationale et internationale. Le comité, formé d'administrateurs, s'est adjoint des membres de l'association consultés pour leur expertise sur les enjeux internationaux de l'ostéopathie. Le comité a ensuite formulé des recommandations au C.A.

À sa réunion ordinaire du 28 juin 2017, le C.A. a pris la décision de réintégrer l'association à la FCO en tant que membre associé à partir du mois de septembre 2017; cette nouvelle

a été accueillie favorablement par la FCO. La participation d'Ostéopathie Québec au sein de l'OIA a également été réaffirmée.

## *Actions pour accroître la visibilité des membres et de l'association*

En septembre 2016, le président du C.A., Marc Gauthier, participait au congrès de l'OIA à Anaheim, en Californie. Ce congrès est une bonne occasion pour rencontrer les représentants de la communauté ostéopathique du monde entier et pour entretenir nos liens avec certains partenaires.

En mars 2017, Marie-Laure Osty, administratrice, participait quant à elle au 5<sup>e</sup> Congrès international Ostéobio. Elle y a présenté l'état actuel de la profession d'ostéopathe au Québec et les enjeux liés à leur répartition sur le territoire. Il s'agissait aussi d'une bonne occasion de faire connaître le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec*.

Ostéopathie Québec a également participé au Symposium d'ostéopathie du CEO en juin 2017 en tant que commanditaire. Des membres du C.A. et de la permanence assuraient la visibilité de l'association grâce à un kiosque d'information.

Un partenariat avec *OstéoMag*, magazine français, a permis de faire parler des actions entreprises par l'association en dehors des frontières québécoises. Un échange de visibilité et un partage d'information ont permis aux lecteurs français du magazine d'en connaître davantage sur l'avancement de l'ostéopathie au Québec. Au total, ce sont quatre articles qui ont été publiés par Ostéopathie Québec dans la revue trimestrielle.

Finalement, nous tenons à souligner la contribution de nombreux membres qui offrent des conférences, participent à des salons ou font de la représentation qui fait rayonner l'ostéopathie ici et dans le monde entier.



**COMPÉTENCE  
ET RIGUEUR :**  
*Un gage d'excellence*

Pour répondre à sa mission d'attester de la compétence de ses membres et de protéger le public, Ostéopathie Québec a mis en place des mécanismes pour s'assurer que les ostéopathes membres répondent aux critères d'excellence de l'association.

## Attester de la formation des membres

À la suite de la création du *Référentiel de compétences* lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec, le C.A. a voulu mettre en place une démarche rigoureuse et scientifique d'évaluation qualitative de la maîtrise des compétences. Cette démarche concerne les D.O. qui sont diplômés hors des écoles reconnues par l'association et qui veulent faire une demande d'adhésion à Ostéopathie Québec ainsi que les membres D.O. visés par la *Politique sur les cours et les stages de perfectionnement* et les membres visés par une inspection professionnelle particulière.

Pour réfléchir à ce nouveau processus d'évaluation, un second mandat a été confié à la firme Éduconseil en août 2016. Un comité directeur formé de D.O. s'est penché sur les lignes directrices du nouveau processus d'évaluation pour l'admission et les compétences. Trois expertes D.O. ont élaboré des études de cas. Enfin, le document officiel présentant la démarche et les grilles d'analyse pour évaluer l'admission et les compétences des candidats a été adopté par le C.A. le 25 janvier 2017.

En novembre 2016, le C.A. a nommé les 10 D.O. formant le Comité d'admission et de la compétence (CAC). Les membres ont été sélectionnés en fonction de leur grand nombre d'années d'expérience clinique auprès d'une clientèle diversifiée et/ou de leur expérience comme enseignant, chargé de cours, superviseur ou jury évaluant la thèse ou le clinat pour une école d'enseignement ostéopathique. De ce nombre, deux coresponsables ont été nommés.

Le C.A. a également déterminé les règles d'acceptation à l'association à la suite de l'évaluation des compétences cliniques des



Membres du Comité d'admission et de la compétence avec la firme Éduconseil et la Direction générale

nouveaux candidats et a recommandé que ces candidats fassent un stage d'intégration pour mieux connaître le système de santé et la pratique de l'ostéopathie au Québec.

Cette année, 7 dossiers de candidats étrangers ayant étudié dans des écoles françaises agréées ont été étudiés : 4 candidats ont réussi avec succès l'évaluation, 2 candidats ont eu un succès mitigé et ont pu adhérer comme membres transitoires avec des exigences spécifiques, et 1 candidat a échoué avec possibilité de reprise.

Le 25 janvier 2017, le C.A. a adopté une résolution selon laquelle les diplômés en ostéopathie membres en règle du *General Osteopathic Council* en Angleterre qui ont obtenu un diplôme dans l'une des universités agréées par cet organisme puissent obtenir une reconnaissance complète de leur formation, s'ils répondent aux exigences d'admission de l'association et s'ils réussissent l'évaluation des compétences. Une résolution dans le même sens a été adoptée pour les ostéopathes membres en règle de l'*Australian Osteopathic Association*.

## Protéger le public

### Bureau du syndic

Ostéopathie Québec dispose d'un bureau du syndic pour accueillir et évaluer les plaintes du public et des membres. Ce service indépendant accueille de façon confidentielle les demandes d'enquête du public et s'assure, le cas échéant, que les services rendus par les membres sont sécuritaires et conformes aux *Règlements généraux* et au *Code de déontologie des ostéopathes membres d'Ostéopathie Québec*. L'association s'est dotée d'outils qui permettent de mener des enquêtes de façon efficace. Le syndic est soutenu par une procureure, M<sup>e</sup> Joane Zaor (jusqu'en septembre 2016), puis par M<sup>e</sup> Anthony Battah, qui a pris la relève, ce qui représente un atout indéniable dans le traitement des enquêtes.

Au cours de l'année, 6 enquêtes ont été menées, dont 5 ont été fermées et dont 1 est en cours de traitement.

### Comité de discipline

Le Comité de discipline d'Ostéopathie Québec entend les plaintes déposées par le syndic à l'endroit d'ostéopathes. Il est l'instance qui décide de la culpabilité ou non de l'ostéopathe en cause et, s'il y a lieu, qui lui impose une sanction. Les mesures disciplinaires ont pour but de sanctionner le membre afin qu'il corrige sa conduite professionnelle et qu'il respecte les valeurs liées à sa profession.

Pour l'année 2016-2017, deux plaintes ont été déposées au Comité de discipline. Pour la première, le comité est en attente d'audition, tandis que, pour la seconde, un nouveau comité de discipline est en voie d'être formé.

### Conseil d'administration

De son côté, le C.A. a étudié les dossiers de quatre membres ayant fait l'objet d'une décision pénale ou disciplinaire d'un ordre professionnel. Trois membres ont pu adhérer à l'association, tandis qu'un membre s'est vu refuser son admission.

Le C.A. a également accueilli deux demandes d'inspection professionnelle particulière demandées par le syndic et a limité un membre dans sa pratique professionnelle pour des fins de perfectionnement professionnel. Le C.A. a maintenu sa décision de refuser l'adhésion d'un ostéopathe.

Finalement, il a étudié 42 demandes de prolongation de statut d'I.O. ayant terminé leur formation de 1<sup>er</sup> cycle depuis plus de deux ans. Ainsi, 32 membres I.O. ont pu renouveler leur adhésion pour une année supplémentaire, tandis que 10 demandes ont été refusées.

Ce bilan reflète de façon éloquente le besoin urgent d'encadrer la pratique des ostéopathes.

# **VIE ASSOCIATIVE :**

*L'implication des membres  
et des services de qualité*

# Conseil d'administration et comités

Le Conseil d'administration pour l'année 2016-2017 est constitué de :

- Marc Gauthier, D.O.  
Président
- Richard D'Anjou, D.O.  
Vice-président
- Jocelyn Bousquet, D.O.  
Trésorier
- Stéphanie Demers, D.O.  
Secrétaire
- Caroline Cressens, D.O.  
Administratrice (jusqu'au 13 février 2017)
- Marie-Line Deslauriers, D.O.  
Administratrice (jusqu'au 13 février 2017)
- Jad Khoury, D.O.  
Administrateur
- Marie-Laure Osty, D.O.  
Administratrice

Le Conseil d'administration a tenu 12 rencontres, dont 2 réunions extraordinaires. Le 13 février 2017, Caroline Cressens et Marie-Line Deslauriers ont pris la décision de quitter leur fonction d'administratrices, tout en demeurant membres D.O. actives de l'association.

Dans une volonté d'impliquer les membres dans la vie associative, le Conseil d'administration nomme régulièrement des membres pour participer à des comités de réflexion ou à des décisions sur différents dossiers. L'association tient à remercier l'ensemble de ces membres pour leur engagement, leur disponibilité et leur réflexion qui permettent à Ostéopathie Québec d'offrir des services de qualité et adaptés aux membres ainsi que d'avoir un encadrement rigoureux.

Voici ci-après la liste des comités et de leurs membres qui se sont rencontrés cette année. Des experts du domaine et qui ne sont pas membres d'Ostéopathie Québec ont été invités à participer à certains comités.

*Conseil d'Administration 2016-2017.  
De gauche à droite : Jad Khoury, Marie-Line Deslauriers, Marie-Laure Osty, Stéphanie Demers, Jocelyn Bousquet, Caroline Cressens, Richard D'Anjou, Marc Gauthier.*



- **Comité des assurances**

- Jocelyn Bousquet, D.O.  
Trésorier et responsable
- Louise Cantin,  
directrice générale  
Secrétaire
- Pierre Chamberland  
Vice-président – Assurance de personne  
LDP\*
- Kasandra Coupal  
Chargée de comptes
- François Vallerand  
Vice-président – Relations clients LDP\*
- Guy Lacroix  
Consultant expert en assurance de groupe

*Le comité s'est rencontré deux fois cette année.*

*\* Lussier Dale Parizeau, Cabinet de services financiers*

---

- **Comité électoral 2016**

- Pascale-Julie Robinson, D.O.  
Présidente
- Anne-Marie Sabbagh, D.O.  
Secrétaire
- Nathalie Gauthier, D.O.

*Le comité s'est rencontré une fois cette année.*

---

- **Comité de gouvernance et d'éthique**

- Louise Cantin, directrice générale  
secrétaire
- Marie-Line Deslauriers, D.O.  
Administratrice (jusqu'au 13 février 2017)  
et responsable
- Marcelo Eduardo Gomez-Molina  
Gestionnaire de risque et de la qualité –  
Adjoint au CISSS des Laurentides
- Rémi Leroux  
Consultant
- Marie-Josée Potvin  
Bioéthicienne

*Le comité s'est rencontré une fois cette année.*

Le mandat est de veiller à l'élaboration, à l'évaluation et à la mise à jour du *Code d'éthique des administrateurs*. Le comité en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes éthiques et déontologiques. Il voit également à la mise en application des règles de saine gouvernance, notamment en mettant de l'avant l'évaluation annuelle du C.A. et de la directrice générale.

---

- **Groupe de consultation sur la recherche en ostéopathie**

- Christian Bérubé, D.O.
- Louise Cantin, directrice générale  
Secrétaire
- Marie-Laure Osty, D.O.  
Administratrice
- Isabelle Hue, D.O.
- Jeanne Lévesque, D.O.
- Sylvie Lessard, D.O.
- Chantal Morin, D.O.
- Valérie Namer, D.O.
- Sandra O'Connor, D.O.
- Gabriel Venne, D.O.

---

- **Comité directeur du Référentiel de compétences**

- Louise Cantin, directrice générale  
Coordonnatrice des activités liées à la  
concrétisation du projet
- Louise Collette, D.O.
- Michael De Gouveia, D.O.
- Geneviève Forget, D.O.
- Marc Gauthier, D.O.  
Président de l'association et responsable
- René Pelletier, D.O.

*Le comité s'est rencontré deux fois cette année.*

- **Personnes expertes ayant participé à une entrevue dans la profession pour la réalisation du Référentiel de compétences**

- Andrée Aubin, D.O.
- Rachelle Audet, D.O.
- Christian Bérubé, D.O.
- Éric Boutin, D.O.
- Isabelle Coindre, D.O.
- Louise Collette, D.O.
- Michael De Gouveia, D.O.
- Christine Dierick, D.O.
- Philippe Druelle, D.O.
- Geneviève Forget, D.O.
- Karine Gagnon, D.O.
- Marc Gauthier, D.O.
- Carolyn Leclerc, D.O.
- Anne-Julie Morand, D.O.
- René Pelletier, D.O.
- Monette Roy, D.O.

- **Personnes ayant participé au groupe de discussion à titre d'expertes dans la profession pour le Référentiel de compétences**

- Manon Beaulieu, D.O.
- Christian Bérubé, D.O.
- Alain Bouchard, D.O.
- Louise Collette, D.O.
- Michael De Gouveia, D.O.
- Christine Dierick, D.O.
- Geneviève Forget, D.O.
- Marc Gauthier, D.O.
- Katia Isaac-Villette, D.O.
- Carolyn Leclerc, D.O.
- Marie-Ève Lord, D.O.
- Monette Roy, D.O.

- **Équipe de production du Référentiel de compétences à la firme Éduconseil**

- Catherine Bouchard  
Analyste
- Suzie Chamberland  
Analyste
- Lise Horth  
Directrice générale et des communications
- Gilbert Rousseau  
Président et directeur des services administratifs

- **Comité directeur pour l'élaboration du Cadre d'évaluation des compétences cliniques**

- Louise Cantin, directrice générale  
Coordonnatrice du projet
- Marie-Line Deslauriers, D.O.  
Coresponsable du projet
- Jad Khoury, D.O.  
Coresponsable du projet
- Céline Vérilhac  
Responsable des admissions

Le comité s'est rencontré trois fois cette année.

- **Groupe d'expertes consultées pour l'élaboration de l'évaluation de compétences en ostéopathie**

- Rachelle Audet, D.O.
- Louise Colette, D.O.
- Anne-Julie Morand, D.O.

- **Comité d'admission et de la compétence**

- Monique Dagenais, D.O.
- Michaël De Gouveia, D.O.
- Stéphanie Demers, D.O.  
Coresponsable (depuis le 24 mai 2017)
- Marie-Line Deslauriers, D.O.  
Administratrice et coresponsable (jusqu'au 13 février 2017)
- Marc Gauthier, D.O.  
Président
- Jad Khoury, D.O.  
Coresponsable
- Nicole Lamothe, D.O.
- André Mignault, D.O.
- Yannick Mullié, D.O.  
Coresponsable (depuis le 24 mai 2017)
- Mikhael Samaan, D.O.
- Céline Vérilhac  
Responsable des admissions et secrétaire

Le comité s'est rencontré deux fois cette année.

- **Comité des partenariats internationaux**

- Jocelyn Bousquet, D.O.  
Trésorier
  - Louise Cantin, directrice générale  
Secrétaire
  - Marc Gauthier, D.O.  
Président et responsable
  - Jad Khoury, D.O.  
Administrateur
- 

- **Invités :**

- Alain Bouchard, D.O.
- Chantale Bertrand, D.O.
- Benoît Yergeau, D.O.
- Nancy Spence  
Présidente de la FCO

*Le comité s'est rencontré deux fois.*

---

- **Personnes qui se sont déplacées à l'Assemblée nationale pour le dépôt de la pétition le 31 mai 2017**

- Louise Cantin  
Directrice générale
- Richard D'Anjou, D.O.  
Vice-président
- Nathalie Dufresne  
Représentante du public
- Philippe Druelle, D.O.
- Marc Gauthier, D.O.  
Président
- Jad Khoury, D.O.  
Administrateur
- Pierre-Olivier Lemay, D.O.
- Jean-Philippe Lœw, D.O.
- Katia McEvoy  
Responsable des communications
- Monette Roy, D.O.
- Dominic Tanguay  
Représentant du public
- Annie Vaillancourt, D.O.

- **Comité consultatif sur OSTÉO-FACTO**

- Christian Bérubé, D.O.
  - Cathy Bsilis, D.O.
  - Jad Khoury, D.O.  
Administrateur
  - Mikhael Samaan, D.O.
- 

- **Comité de discipline**

- Jean-Charles Bouchard, D.O.
- Anne-Marie Sabbagh, D.O.
- Me Francis Gervais  
Président

*En attente d'audition.*

## Services aux membres

*OstéoPro : un programme d'assurance complet*



Depuis 2016, Ostéopathie Québec est une fière associée de Lussier Dale Parizeau (LDP), premier

courtier indépendant au Québec et spécialiste de programmes d'assurance pour les groupes et associations de professionnels. Le programme OstéoPro résulte d'ententes négociées afin d'offrir aux membres de l'association un guichet unique pour tous leurs besoins en assurance.

OstéoPro vise à simplifier les démarches des membres, à leur permettre de profiter de taux préférentiels et à garantir un accompagnement complet, par une équipe de professionnels bien reconnus dans leur marché. Le programme comprend :

- une assurance responsabilité professionnelle ;
- une assurance automobile et habitation ;
- une assurance de personne (incluant l'assurance médicament).

Pour assurer la saine gestion du programme, Ostéopathie Québec s'est dotée d'un comité soutenu par un consultant externe : le Comité des assurances. Il a été décidé d'y intégrer un membre d'Ostéopathie Québec et également utilisateur du programme OstéoPro afin d'avoir une représentation globale des besoins des membres.

Au 31 juillet 2017, 1 022 membres bénéficiaient de l'assurance responsabilité professionnelle de LDP. Les négociations du comité avec les assureurs ont permis le maintien des primes d'assurance responsabilité professionnelle. Concernant le programme d'assurance automobile et habitation et autres produits complémentaires, 251 contrats ont été signés, tandis que 469 membres ont

adhéré au programme d'assurance de personne. Pour ce dernier, en raison de la hausse des frais de médicaments, un ajustement de la prime de l'ordre de 14,91% a été établi par le comité. Afin de négocier au mieux cette augmentation, il a été choisi de réduire la protection pour les assurances voyage de 180 jours à 90 jours.

Le nombre de membres qui adhèrent aux programmes d'assurance de LDP est en constante augmentation.

Les membres d'Ostéopathie Québec qui ont adhéré à ce programme d'assurance ont également accès au service du *Justicier professionnel*. Ce service d'assistance juridique par consultation téléphonique permet d'obtenir un avis juridique sur ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire en cas de différend ou de situation potentiellement litigieuse.

*Reçus des I.O. et D.O. reconnus par tous les assureurs*

En faisant des représentations fréquentes tout au long de l'année auprès des compagnies d'assurance et en établissant des rapports de confiance avec les différents assureurs, l'association a réussi à faire reconnaître les reçus émis par ses I.O. et D.O. par tous les principaux assureurs du Québec. C'est une reconnaissance importante de nos membres pour laquelle l'association mène des négociations depuis plusieurs années. Nos membres voient leur professionnalisme et leur rigueur reconnus. Nous offrons un service individualisé aux membres qui éprouvent des difficultés avec les assureurs.

*Abonnement à l'ISCRM*

Ostéopathie Québec est membre de l'*International Society for Complementary Medicine Research* (ISCRM) depuis janvier 2017. C'est un organisme

professionnel international, multidisciplinaire et à but non lucratif qui se consacre à la promotion de la recherche en médecine complémentaire et intégrative. En étant membre associatif, Ostéopathie Québec permet à ses membres de bénéficier d'une réduction de 25% pour adhérer à l'ISCRM.

Cette adhésion permet à l'organisme d'avoir accès à une communauté de professionnels de la santé, à une base de données contenant une multitude de résultats de recherche, à des évaluateurs potentiels pour les propositions de subvention ainsi qu'à plusieurs congrès.

### *Soutien financier pour la diffusion d'articles produits par les membres*

Ostéopathie Québec permet à des membres qui effectuent un travail de recherche d'obtenir une subvention financière pour la diffusion de leur article de recherche. Cette année, un membre a pu bénéficier de soutien financier pour la production d'une vidéo à la suite de la parution d'un article scientifique sur l'efficacité de l'ostéopathie chez les bébés ayant des difficultés mécaniques de succion.

### *Bottin des membres et site web*

Le nouveau bottin des membres a été repensé et lancé en juin 2017. Il comprend dorénavant une carte interactive, et les numéros des membres I.O. et D.O. y apparaissent. De nouvelles icônes ont également été ajoutées pour représenter l'accès aux fauteuils roulants et l'offre de soins à domicile. Le bottin des membres a été amélioré afin d'offrir au public plus d'information sur nos membres. À la demande de la majorité des utilisateurs, en plus de pouvoir effectuer une recherche par nom de famille du membre et par code postal, le grand public peut dorénavant effectuer une recherche par ville.



Dans la continuité d'informer les membres et le public, Ostéopathie Québec a créé une page intitulée L'ostéopathie au Québec sur son site web. Celle-ci contient de l'information sur la situation actuelle de l'ostéopathie au Québec et sur la répartition géographique des membres de l'association (données prises à partir du renouvellement de 2016).

### Fréquentation du site web du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017



### *Webinaire*

À la lumière des événements concernant la poursuite du Collège des médecins du Québec (CMQ) ciblant le Collège d'études ostéopathiques (CEO), Ostéopathie Québec a jugé qu'il était nécessaire de réunir ses membres. Il fallait un moyen rapide et efficace de regrouper le plus grand nombre de membres dans un délai si court. C'est pourquoi l'association a choisi d'utiliser le webinaire. Ont participé à ce webinaire : Marc Gauthier, président; Philippe Druelle, président du CEO; Suzanne Brisebois, directrice de la responsabilité professionnelle chez Lussier Dale Parizeau; et Louise Cantin, directrice générale.

Plusieurs thèmes ont alors été abordés :

- Résumé des événements récents;
- Mot de Philippe Druelle;
- Assurance responsabilité professionnelle : ce que ça couvre exactement;
- Manipulations articulaires, vertébrales et internes : la position d'Ostéopathie Québec;
- Plan stratégique d'Ostéopathie Québec;
- *Référentiel de compétences* : le meilleur outil de référence.

Une foire aux questions (FAQ) rassemblant les questions des membres a été créée sur le site Internet de l'association pour répondre aux questions les plus posées. De plus, tous les membres ayant posé une question ont reçu une réponse individualisée à l'intérieur de quelques jours.

Plus de 350 personnes ont participé au webinaire à travers tout le Québec. Dans le sondage de satisfaction envoyé aux membres qui y ont participé, plus de 80% d'entre eux ont jugé que c'était « un moyen de communication efficace » et que le webinaire « a répondu à [leur] besoin ».

Ostéopathie Québec envisage de réutiliser ce moyen de communication pour certaines situations nécessitant d'informer les membres et d'échanger rapidement avec eux.

### Communications aux membres

#### • **Bulletin ostéopathique**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, le *Bulletin ostéopathique* regroupe les nouvelles et les articles associatifs ainsi que les petites annonces d'offres d'emploi, de formations, d'équipement à vendre et de locaux à louer. C'est un bon moyen pour l'association de tenir ses membres informés de son actualité et de l'actualité de la profession au Québec, au Canada et dans le monde entier.

Envoyé une fois par mois, le Bulletin ostéopathique est aussi disponible sur le site web (section Membres). Au total, 10 bulletins ont été diffusés cette année. En moyenne, il est lu par 75% des

membres ayant signé le consentement (soit 1297 membres).

#### • **Communiqués aux membres**

Des communiqués sont également envoyés ponctuellement à tous les membres pour les tenir informés de situations particulières ou de l'avancement de dossiers d'actualité, notamment celui de la création de l'ordre. Au total, 28 communications ont été envoyées à tous les membres au cours de l'année 2016-2017. Les thèmes abordés concernaient entre autres la pétition demandant la création de l'ordre, le remboursement des reçus émis par les D.O. et les I.O. de l'association et le webinaire. Les communiqués obtiennent un taux d'ouverture moyen de 80% par l'ensemble de nos membres.

#### • **OSTÉO-FACTO**

Les chroniques OSTÉO-FACTO ont été créées pour informer les membres des avis, des lignes directrices, des astuces, des conseils et d'autres éléments d'information pertinents pour eux et pour leur pratique professionnelle. Le tout est présenté sous la forme d'index et propose des sujets aussi divers que l'accès au dossier patient, la cessation d'activité, le secret professionnel, les impôts ou encore le paiement et les honoraires. Le numéro 2 était consacré à la promotion de ses services sur le Web, notamment comment écrire son parcours professionnel sur les réseaux sociaux et sur son site Internet.

Un 3<sup>e</sup> numéro, toujours sur le thème de la promotion de ses services sur le Web, sera publié prochainement.

## Réseaux sociaux

Depuis plus d'un an, la présence de l'association sur les réseaux sociaux n'a fait qu'augmenter. Ostéopathie Québec s'efforce d'alimenter mensuellement ses plateformes afin d'informer les membres et le public de son actualité, mais aussi de l'actualité ostéopathique au Québec et ailleurs dans le monde.

- **Facebook**

La page Facebook de l'association vise principalement à offrir une image positive de l'ostéopathie et à en assurer le rayonnement. Les publications s'adressent au grand public et peuvent être partagées par les membres qui désirent promouvoir l'ostéopathie et maintenir un lien avec leurs patients par l'intermédiaire de Facebook. Les thèmes des publications sont : l'efficacité de l'ostéopathie, l'ostéopathie pour tous, la santé et le mieux-être, les nouvelles initiatives en ostéopathie, les nouvelles découvertes en ostéopathie, etc.



- **Twitter**

Ce média est le plus convoité des politiciens, des personnalités publiques et des journalistes. Il permet à Ostéopathie Québec d'obtenir une visibilité auprès de ces publics. Ostéopathie Québec est membre de Twitter depuis seulement mars 2017. C'est donc un nouveau levier de communication pour elle et elle entend poursuivre ses efforts pour accroître sa visibilité sur la plateforme.



- **LinkedIn**

La page entreprise de l'association sur ce média social professionnel vise à offrir du contenu professionnel aux membres et aux partenaires. Les thèmes des publications sont : des articles scientifiques, de nouvelles études en ostéopathie, de nouveaux ouvrages en ostéopathie, des initiatives de la communauté ostéopathique, des événements ostéopathiques, des nouvelles associatives, etc.



# Journée Ostéopathie Québec 2016

## Assemblée générale annuelle

C'est le samedi 29 octobre 2016, au Centre Mont-Royal à Montréal, que s'est déroulée la 5<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle (AGA) d'Ostéopathie Québec. Moment fort de l'année, cette matinée était l'occasion pour les 129 membres présents de prendre connaissance de toutes les actions menées par leur association et d'échanger en direct avec les membres du Conseil d'administration.

À la suite de la présentation des rapports du président, du trésorier et des responsables des comités, les membres présents ont pu s'exprimer sur les enjeux et sur leurs préoccupations et formuler des suggestions.

L'élection des administrateurs est aussi un temps fort de l'Assemblée générale annuelle. Le Comité électoral, formé de membres D.O., s'assure en amont de l'AGA que les candidatures reçues répondent aux critères de sélection établis par Ostéopathie Québec et a veillé, lors de l'AGA, au bon déroulement des élections. Cette année, il y a eu cinq candidats pour quatre postes vacants. Tous les administrateurs sortants ont été réélus, ce qui démontre la confiance et la satisfaction des membres envers le Conseil d'administration.



## Référentiel de compétences

C'est également lors de cette journée que le *Référentiel de compétences* lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec a été officiellement présenté aux membres. Il s'agissait d'un moment très attendu par la communauté ostéopathique. Ostéopathie Québec a opté pour la formule du panel, animé par l'animateur et ex-journaliste Benoît Johnson. Le panel se composait de cinq personnes dont quatre représentaient chaque étape des travaux, soit :

- Marc Gauthier, président Wdu C.A. et du Comité directeur du *Référentiel de compétences* ;
- René Pelletier, D.O., membre du Comité directeur du *Référentiel de compétences* ;
- Lise Horth, représentante d'Éduconseil ;
- Katia Isaac-Villette, D.O., participante à la validation de la version provisoire du *Référentiel de compétences* ; et
- Françoise Rollin, administratrice de l'Ordre des dentistes du Québec et ex-présidente de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

## Prix Reconnaissance Ostéopathie Québec 2016



*« J'ai accepté ce prix avec les yeux non pas tournés vers le rétroviseur, mais dirigés vers l'avant, vers le travail qu'il reste à accomplir. »*

– Andrée Aubin

Le prix Reconnaissance d'Ostéopathie Québec a été remis à Mme Andrée Aubin, directrice générale et directrice pédagogique du Collège ostéopathique du Québec (COQ). Mme Aubin a reçu cette distinction pour souligner son évolution professionnelle remarquable et son impact sur l'avancement de la profession. Claudine Boulanger, D.O. et Karine Gagnon, D.O. lui ont rendu un vibrant hommage en diffusant une vidéo de plusieurs témoignages de proches, de collègues et d'étudiants.

Ce prix permet de distinguer un ou une ostéopathe ayant contribué à l'avancement de l'ostéopathie ou à la notoriété de la profession dans l'un des domaines suivants : pratique clinique, enseignement ou recherche, gestion et engagement social ou communautaire.

## Commanditaires

La Journée Ostéopathie Québec 2016 a été généreusement soutenue par nos commanditaires :

- **Lussier Dale Parizeau**, qui offre, en partenariat avec Ostéopathie Québec, le programme d'assurance OstéoPro ;
- **NATIONAL**, cabinet de relations publiques ;
- **Staminasys**, un système de gestion de dossiers électroniques des patients conçu spécifiquement pour l'ostéopathie ;
- **GOrendezvous**, une plateforme de gestion et de prise de rendez-vous qui s'adapte parfaitement aux besoins des ostéopathes ; et
- le livre **Paroles d'ostéopathes**, un ouvrage d'entretiens intimes et de portraits photo réalisé auprès de 27 ostéopathes de renommée internationale.

# ÉTATS FINANCIERS

*au 31 juillet 2017*



**Poupart Lussier**  
**Labelle, CPA INC.**

Société de Comptables Professionnels  
Agréés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour  
Bureau 551  
Laval (Québec) H7T 2K7  
Tél. : 450-682-3543  
Fax : 450-688-2377  
www.groupepoupart.com

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

---

Aux membres de  
**Ostéopathie Québec,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'**Ostéopathie Québec**, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'**Ostéopathie Québec** au 31 juillet 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Poupart Lussier Labelle, CPA inc.*

**POUPART LUSSIER LABELLE, CPA INC.**

Par : Karine Labelle, CPA auditrice, CA

Laval, Québec  
Le 20 septembre 2017

# OSTÉOPATHIE QUÉBEC

## RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2017

	2017	2016
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations annuelles	790 815	737 212
Ventes de fournitures	15 620	19 414
Admission des diplômés à l'étranger	7 671	3 380
Rendez-vous 2015	-	227 306
Commandites	4 552	2 350
Ventes de publicité	1 750	3 525
Location de salles	2 585	2 865
Revenus d'intérêts	4 432	3 313
Autres produits	26 578	33 523
	<b>854 003</b>	<b>1 032 888</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales de la permanence <i>[note 11]</i>	315 097	301 790
Salaires et charges sociales des administrateurs et des comités	49 008	57 014
Rendez-vous 2015	-	202 956
Services aux membres	126 848	111 733
AGA - journée Ostéopathie Québec	24 941	11 320
Représentation et reconnaissance	71 361	26 985
Frais d'opération - gouvernance	28 809	42 580
Frais d'opération - permanence	6 999	5 668
Frais de bureau	12 024	12 760
Télécommunications	6 406	5 190
Assurances	1 037	1 175
Loyer et taxes	47 910	29 736
Honoraires professionnels	49 516	37 473
Frais bancaires et frais de cartes de crédit	20 037	21 201
Amortissement des immobilisations corporelles	18 242	17 880
Amortissement de l'actif incorporel	9 828	9 828
	<b>788 063</b>	<b>895 289</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>65 940</b>	<b>137 599</b>

# OSTÉOPATHIE QUÉBEC

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2017

	2017			2016
	<u>Investi en</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	<u>immobilisations</u>			
	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	151 155	212 553	363 708	226 109
Excédent des produits sur les charges	-	65 940	65 940	137 599
Acquisition d'immobilisations corporelles	9 468	(9 468)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(18 242)	18 242	-	-
Amortissement de l'actif incorporel	(9 828)	9 828	-	-
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	132 553	297 095	429 648	363 708

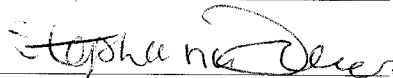
# OSTÉOPATHIE QUÉBEC

BILAN AU 31 JUILLET 2017


	2017	2016
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	39 233	22 317
Subvention à recevoir	-	1 307
Comptes clients et autres créances [note 3]	30	2 681
Charges imputables au prochain exercice	5 108	5 270
	<b>44 371</b>	<b>31 575</b>
<b>DÉPÔT DE GARANTIE</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>
<b>PLACEMENTS [note 4]</b>	<b>477 241</b>	<b>352 241</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES [note 5]</b>	<b>109 040</b>	<b>117 814</b>
<b>ACTIF INCORPOREL [note 6]</b>	<b>23 513</b>	<b>33 341</b>
	<b>617 794</b>	<b>511 396</b>
	<b>662 165</b>	<b>542 971</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Fournisseurs et charges à payer [note 8]	89 557	51 822
Cotisations perçues d'avance	141 414	127 441
Autres produits perçus d'avance	1 546	-
	<b>232 517</b>	<b>179 263</b>
<b>ACTIF NET</b>		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS ET ACTIF INCORPOREL	132 553	151 155
NON AFFECTÉ	297 095	212 553
	<b>429 648</b>	<b>363 708</b>
	<b>662 165</b>	<b>542 971</b>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

 **Poupart Lussier**  
**Labelle, CPA INC.**

# OSTÉOPATHIE QUÉBEC

## FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2017

	2017	2016
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	65 940	137 599
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	18 242	17 880
Amortissement de l'actif incorporel	9 828	9 828
	94 010	165 307
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement <i>[note 12]</i>	57 374	(85 574)
	151 384	79 733
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(875 000)	(502 241)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 468)	(13 791)
Disposition de placements	750 000	200 000
	(134 468)	(316 032)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	16 916	(236 299)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	22 317	258 616
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	39 233	22 317

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

# OSTÉOPATHIE QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2017

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué le 23 novembre 2012 en vertu de la *Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec)* suite à des lettres patentes de fusion des personnes morales suivantes : « Registre des ostéopathes du Québec » et « Association des ostéopathes du Québec (ADOQ) ».

L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et a pour but de :

- Regrouper en corporation les ostéopathes exerçant au Québec;
- Défendre et promouvoir les intérêts de ses membres;
- Déterminer les critères de formation;
- Veiller au respect des droits, obligations et responsabilités des membres.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel.

#### Comptabilisation des produits

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent et celles qui se rapportent à l'exercice subséquent sont comptabilisées à titre de cotisations perçues d'avance au passif.

Les revenus de ventes de fournitures, d'admission des diplômés à l'étranger, du rendez-vous 2015, de vente de publicité, de location de salle, de commandites et les autres produits sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les revenus de placement sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

#### Subventions

Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

# OSTÉOPATHIE QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2017

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

#### Instruments financiers

##### Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de la subvention à recevoir, des comptes clients et autres créances, du dépôt de garantie et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

##### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

##### Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée prévue du bail

# OSTÉOPATHIE QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2017

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

#### Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût et est amorti sur une période de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### 3. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2017	2016
	\$	\$
Cotisations à recevoir et autres créances	30	1 581
Taxes à la consommation à recevoir	-	1 100
	30	2 681

### 4. PLACEMENTS

	2017	2016
	\$	\$
Dépôts à terme, 0,85%, échéant le 29 octobre 2019	276 759	352 241
Dépôt à terme, 1,20%, échéant le 14 décembre 2018	200 482	-
	477 241	352 241

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017			2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	50 933	25 300	25 633	29 659
Équipement informatique	9 541	4 950	4 591	2 211
Améliorations locatives	121 817	43 001	78 816	85 944
	182 291	73 251	109 040	117 814

# OSTÉOPATHIE QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2017

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES [suite]

Au 31 juillet 2017, de l'équipement informatique totalisant 2 811\$ n'a pas été amorti, car il n'était pas en fonction.

### 6. ACTIF INCORPOREL

	2017			2016
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Site Internet	49 089	25 576	23 513	33 341

### 7. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un découvert bancaire d'un montant autorisé de 50 000\$ au taux préférentiel plus 1,875% garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens d'un montant de 60 000\$ et d'une hypothèque additionnelle de 12 000\$. Au 31 juillet 2017, le découvert bancaire n'est pas utilisé. Cet emprunt est renouvelable annuellement.

### 8. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2017 \$	2016 \$
Fournisseurs et charges à payer	47 917	36 260
Salaires et vacances à payer	25 323	15 562
Taxes à la consommation à payer	16 317	-
	89 557	51 822

### 9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail pour l'occupation de locaux commerciaux échéant le 31 août 2019 avec une option de renouvellement de 5 ans. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2018	34 153
2019	35 178
2020	2 939
	72 270

L'organisme s'est également engagé à verser trimestriellement 216\$ jusqu'en mai 2020 pour la location d'un photocopieur et 155\$ jusqu'en mai 2018 pour son entretien.

# OSTÉOPATHIE QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2017

---

### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 juillet 2017.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses fournisseurs et charges à payer. Afin de s'assurer qu'il a des fonds disponibles pour rencontrer ses obligations, l'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie.

### 11. SALAIRES ET CHARGES SOCIALES DE LA PERMANENCE

Les charges de salaires de 315 742\$ (306 379\$ en 2016) sont présentées nettes d'une subvention de 645\$ en 2017 (4 589\$ en 2016).

### 12. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2017	2016
	\$	\$
Subvention à recevoir	1 307	(1 307)
Comptes clients et autres créances	2 651	(1 903)
Charges imputables au prochain exercice	162	106 513
Fournisseurs et charges à payer	37 735	(52 362)
Cotisations perçues d'avance	13 973	27 782
Autres produits perçus d'avance	1 546	(164 297)
	<b>57 374</b>	<b>(85 574)</b>

### 13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2017.

# ÉQUIPE DE LA PERMANENCE



## ÉQUIPE DE LA PERMANENCE en 2016-2017

- Louise Cantin Directrice générale
- Céline Vérilhac Responsable des adhésions
- Katia McEvoy Responsable des communications (jusqu'au 3 juillet 2017)
- Amélie Aubry Responsable des communications (depuis le 19 juin 2017)
- Josée Lavoie Secrétaire
- Lucie Deraps Comptable
- Catherine Lambert Commis au service aux membres (depuis le 24 mai 2017)
- Emmanuel Poncelet Commis aux adhésions (jusqu'au 10 mai 2017)

**Rédaction**  
Ostéopathie Québec

**Révision linguistique**  
Stéphanie Tétreault

**Réalisation graphique et impression**  
Imprime-emploi

**Ostéopathie Québec**  
204-7000, avenue du Parc  
Montréal (Québec) H3N 1X1  
Téléphone : 514 770-5043  
Info@osteopathiequebec.ca

Ce document est disponible sur le site de Ostéopathie Québec

© Ostéopathie Québec, 2017. Tous droits réservés.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2017  
Numéro ISBN : 978-2-924741-02-3





**Ostéopathie Québec**  
204-7000, avenue du Parc,  
Montréal (Québec) H3N 1X1  
Tél. : 514 770-5043 | No s.f. 1 844 770-5043

[www.osteopathiequebec.ca](http://www.osteopathiequebec.ca)